

<b>Procès-verbal du rapport n° 15</b>	<b>GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES</b>	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Conseil d'Administration du 9 décembre 2013</b>		<b>Chapitre : Article :</b>

### DISSOLUTION DU CPI DE BEUVARDES

Le Président donne lecture.

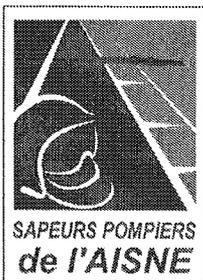
L'article R1424-42 du code général des collectivités territoriales prévoit que la fermeture d'un centre d'incendie et de secours impose la modification du règlement opérationnel arrêté par le Préfet après avis du Conseil d'Administration.

Suite à un manque d'effectifs ne permettant plus au CPI de BEUVARDES de fonctionner en respectant les règlements du SDIS, les sapeurs-pompiers de ce centre ont été invités à demander leur mutation dans un autre centre. Le Maire a été consulté sur cette question et a émis un avis favorable.

Le Comité Technique Paritaire et le Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires ont été consultés.

\*\*\*

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération suivante.**



Délibération n° 15	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 9 décembre 2013		Chapitre : Article :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Membres théoriques :	20
Membres en exercice :	20
Membres présents : ....	12
Votants : .....	13

Le 9 décembre 2013 à 16 heures, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 12 novembre 2013, s'est réuni dans la salle des assemblées du Conseil Général à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

**Etaient présents :** Monsieur Thierry THOMAS, Président,

**I - Membres avec voix délibérative**

MM. Jean-Jacques THOMAS, Michel CARREAU, Daniel COUNOT, Georges FOURRÉ, Frédéric MATHIEU, Michel COLLET, Jean-Luc LANOUILH, Pierre-Marie LEBÉE, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE, Bernard RONSIN, Michel LAVIOLETTE, Raymond DENEUVILLE, Antoine LEFEVRE, Patrick DAY, Daniel GARD représentant Paul GIROD, Marcel LALONDE, Gérard DOREL, Gilbert SIMEON.

M. Jean-Claude CAPPELE donne pouvoir à M. Frédéric MATHIEU.

**II - Membre de droit**

Monsieur le Préfet de l'Aisne représenté par M. Arnaud JASPART, chef de bureau du cabinet

**III - Membres avec voix consultative**

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental  
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental  
~~M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur-pompier professionnel officier~~  
M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier  
M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier

**Excusé(s) :** M. Hervé BOUCHAERT, Préfet de l'Aisne  
MM. Jean-Jacques THOMAS, Michel COLLET, Jean-Pierre BALLIGAND, Jean-Claude CAPPELE, Bernard RONSIN, Antoine LEFEVRE, Patrick DAY, Paul GIROD, Gérard DOREL, Commandant Eric GODULLA, M. Charles COQUELLE, payeur départemental.

**Assistaient à la séance :** Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY,  
MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Christiane CHAUSSON.

**DISSOLUTION DU CPI DE BEUVARDES**

Vu le rapport n° 15 ;

Le Conseil d'administration, compte tenu du manque d'effectifs constaté et sur proposition du Directeur Départemental des services d'incendie et de secours, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet un avis favorable au projet de dissolution du CPI de BEUVARDES ;
  - demande de soumettre à la signature de Monsieur le Préfet le projet de modification du règlement opérationnel du SDIS prenant en compte la dissolution du CPI de BEUVARDES ;
- autorise le Président à mettre un terme à la convention de mise à disposition des locaux du CPI, propriété de la commune, et aux contrats liés au fonctionnement du centre.

Le Président,  
Thierry THOMAS

PREFECTURE DE L' AISNE  
19 DEC. 2013